

Mairie de RICHEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2013

Le 08 avril 2013 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PETILLON Jean François, Maire.

Etaient présents : M. DUBOS Roland, M. LAFOLIE Maxime, M. DELACOUR Bernard, M. LEGENDRE Eric, Mme DESCHAMPS Marie, Mme CHERIOT Corinne, Mme LANGLOIS Micheline.

Etaient absentes : Melle DELAMARE Sandrine, Mme BRUNET Nicole, Melle VAN PAEMEL Margaux excusée.

Secrétaire : M. Roland DUBOS.

1. Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2013 est lu et adopté

2. Le Conseil Municipal approuve l'ordre du jour de cette réunion.

3. Vote du Compte Administratif 2012.

Sous la présidence de Mme LANGLOIS Micheline, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 présenté par le Maire. La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 105.742,73€ et la section d'investissement, un déficit de 5.194,85€.

4. Approbation du Compte de Gestion 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2012 dressé par M. Philippe GUILLEE, Receveur Municipal

5. Affectation du résultat.

Puis le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement de 105.742,737€ de la façon suivante : 41.100,00 € en réserve d'investissement pour les besoins de financement à l'article 1068 et 64.642,73€ en excédent reporté de fonctionnement à l'article 002.

6. Vote des taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes et les laisse à 9,50% pour la taxe d'habitation, à 10,56% pour le foncier bâti, à 20,26% pour le foncier non bâti et à 12,20% pour la CFE (Contribution Foncière des Entreprises).

7. Vote du Budget Primitif 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 182.720,73 € en section de fonctionnement et à la somme de 88.313,85 € en section d'investissement.

8. Emprunt.

Le Conseil Municipal charge le Maire de se renseigner auprès de plusieurs organismes de prêt pour emprunter la somme de 20.000€ sur 10 à 15 ans.

9. Questions diverses.

Il est soulevé le problème d'emplacement de l'arrêt bus à Flumesnil.

Il est demandé à M. le Maire les suites données au dossier d'inondation de Flumesnil.

Séance levée à 21 heures 40.

Affichage le 16 avril 2013.

Le Maire,
J F PETILLON.